

SCP Jean CASIMIRO et Anne CASIMIRO
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
15 cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX

☎ 05.56.44.28.83

etude.casimiro@huissier-justice.fr

Fax : 05.56.79.39.82

N° d'Ordre : 17.20805

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE QUINZE DECEMBRE**

A 11 HEURES ET CINQ MINUTES

**A LA REQUETE de BORDEAUX METROPOLE, dont le siège est situé
Esplanade Charles de Gaulle à BORDEAUX, prise en la personne de son
Président en exercice, qui m'expose :**

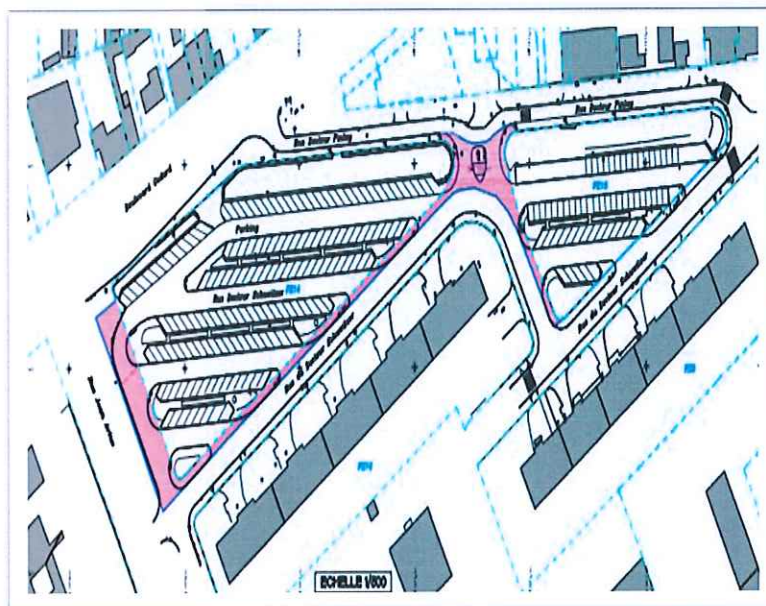
- Que la requérante est propriétaire d'un domaine routier qui borde les parcelles PX14 et PX15 situées entre la rue du Docteur SCHWEITZER, la rue du docteur Finlay et la Rue Jean Arthus ;
- Que ce domaine routier fait actuellement partie du domaine public de la requérante ;
- Que la requérante envisage le déclassement de ce domaine routier, afin de pouvoir le transférer dans son domaine privé;
- Qu'il me demande, pour la conservation d'une preuve et la préservation des droits et actions futurs de la requérante, de constater la désaffectation de cette emprise dans les conditions prévues par l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

DEFERANT A LA REQUISITION QUI PRECEDE, JE, Anne CASIMIRO, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE AU SEIN DE LA SCP JEAN CASIMIRO ET ANNE CASIMIRO, AUDIENCIER PRES DES TRIBUNAUX DE BORDEAUX, DEMEURANT DITE VILLE, 15 COURS GEORGES CLEMENCEAU, SOUSSIGNE, me suis rendue le quinze décembre à 11h05, avenue du Docteur Schweitzer à BORDEAUX.

Là étant, en présence de Monsieur BARCOUZAREAU, du service aménagement urbain de Bordeaux Métropole, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Remarque liminaire :

Le site est ainsi constitué, les marqueurs roses indiquent les endroits où ont été posées les barrières délimitant l'emprise qui fait l'objet du déclassement :



**Segment 1 : entre la Rue du Docteur Finlay et la Rue du Docteur Schweitzer :
chaussée en forme de papillon**

Je me positionne Rue du Docteur Finlay, dos à l'entrée 212 de la polyclinique BORDEAUX NORD. Ainsi, je fais face à la chaussée en forme de papillon située entre la Rue du Docteur Finlay et la Rue du Docteur SWEITZER.

Je constate que des barrières grillagées ont été apposées devant la chaussée au niveau du passage piéton et empêchent l'accès vers la rue du Docteur SCHWEITZER :



Au niveau du trottoir de gauche, je constate un espace laissé libre à côté duquel se trouve une barrière rouge.

Pour des raisons de sécurité, ce passage piéton a dû être conservé afin que les patients puissent accéder en toute sécurité à la clinique.



A droite de la chaussée, je note la présence d'un camion bleu de chantier, qui est en train de déblayer.

A côté et derrière ce camion, je note une rangée de barrières grillagées apposées sur toute la longueur de la chaussée et qui interdit tout accès à la rue du Docteur SCHWEITZER.



Ces barrières grillagées longent la voirie :



A la fin de cette rangée de barrières grillagées interdisant tout accès à la Rue du Docteur SCHWEITZER, je constate deux bifurcations vers la gauche qui ont été toutes deux fermées par l'apposition de GBA:





Segment 2 : de la chaussée en forme de papillon jusqu'à la rue Jean Arthus

Sur la Rue Du docteur SCHWEITZER, au niveau de la chaussée en forme de papillon je me positionne face à la Rue Jean ARTHUS.

Face aux immeubles de la Rue du Docteur SCHWEITZER, sur ma droite, je constate la présence d'une rangée de barrières grillagées. Cette rangée est ininterrompue et va de la chaussée jusqu'au croisement avec la Rue Jean ARTHUS :





Sur Ma droite, je note une première bifurcation vers la droite, fermée par l'apposition de barrières grillagées :





Plus loin, je note une deuxième bifurcation vers la droite. Je note la présence de barrières grillagées empêchant tout accès :



Puis je continue tout droit, longeant la haie de barrières grillagées, jusqu'à une autre bifurcation vers la droite fermée par l'apposition de barrières grillagées :





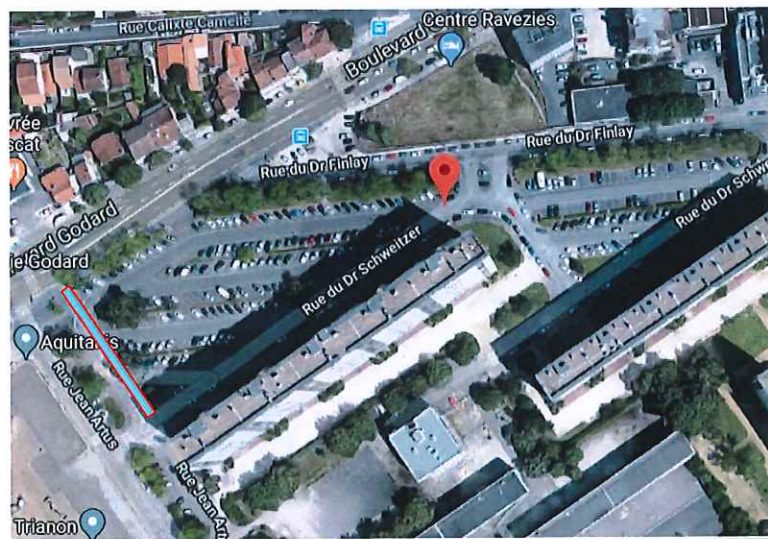
Puis je continue tout droit, longeant la haie de barrières grillagées, jusqu'à une dernière bifurcation vers la droite fermée par l'apposition de barrières grillagées :





Segment 3 : de l'intersection de la rue Jean Arthus et de la Rue du Dr SCHWEITZER jusqu'au boulevard Godard

Je me positionne à la fin de la Rue du Dr SCHWEITZER, à l'angle de la Rue Jean Arthus :



A ce niveau, je constate la présence d'une haie de barrières grillagées qui empêche tout accès au site:





Je longe cette haie jusqu'au boulevard Godard. Je constate qu'elle est interrompue et qu'elle empêche l'accès au site :







Par conséquent :

Je constate que l'emprise délimitée sur le plan joint est libre de toute occupation et qu'elle est entièrement clôturée au moyen de barrières grillagées fixées sur des plots en béton et qu'il n'y a plus aucun usage direct du public de possible ;

Je constate que l'emprise clôturée n'est donc plus affectée à l'usage direct du public ni à la mission de service public de circulation piétonne et automobile ainsi que de stationnement automobile, et, d'autre part, qu'elle n'a pas été affectée à une nouvelle fonction du même type ou plus généralement de service public.

PUIS DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT
PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE
DROIT.

Anne CASIMIRO



**DIRECTION GENERALE REGIONALE
HENRIEUX
ET SYSTEMES D'INFORMATION**

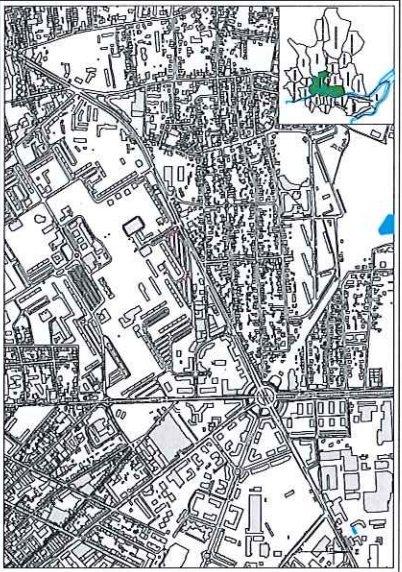
DIRECTION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

**COMMUNE
DE BORDAUX**

ENQUETE PREALABLE AU RECLASSEMENT

**DU QUARTIER NEUVE STRIE
RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
RUE DOCTEUR FINKELAY
RUE JEAN ARTUS
PLAN DE SITUATION**

PROJET N° 14/00000
DATE N° 14/00000
N° 14/00000



LEGENDA

- Parcelles à réviser de l'ancien plan local d'urbanisme
- Parcelles à réviser
- Parcelles de plan local d'urbanisme
- Parc de stationnement

Autres symboles et couleurs de l'ancien plan local d'urbanisme

